

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*



PREMIERE COMMISSION
26e séance
tenue le
vendredi 30 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 26e SEANCE

Président : M. GUTIEREZ (Costa Rica) (Vice-Président)

puis : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) (Président)

SOMMAIRE

**DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT
ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT (suite)**

Déclarations de :

M. Friedersdorf (Etats-Unis d'Amérique)
M. Grundmann (République démocratique allemande)
M. McDonagh (Irlande)
M. Inzko (Autriche)
M. Gutierrez (Costa Rica)
M. Fischer (République fédérale d'Allemagne)
M. Al-Ketal (Iraq)
M. Haider (Pakistan)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

En l'absence du Président, M. Gutierrez (Costa Rica), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUIITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Aujourd'hui, la délégation des Etats-Unis soumet à l'examen de la Commission, au titre du point 62 de l'ordre du jour, "Désarmement général et complet", un projet de résolution intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement" faisant l'objet du document A/C.1/42/L.59, et daté du 27 octobre.

Les Etats-Unis sont heureux d'avoir, à ce jour, réuni les pays suivants pour parrainer ce texte : Australie, Canada, Colombie, Costa Rica, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, France, République démocratique allemande, Grèce, Islande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Sierra Leone, Espagne et Zaïre.

Mon gouvernement a vivement apprécié l'adoption par consensus du projet de résolution présenté l'année dernière et espère que la Commission manifestera à nouveau l'importance qu'elle attache au respect des accords et au rôle crucial qu'ils jouent dans le processus du désarmement en adoptant, également par consensus, le projet de résolution présenté cette année. Le projet de 1987 sur le respect des accords est pratiquement identique au précédent, à la seule différence que le dernier paragraphe du dispositif a pour objet de mieux mettre en évidence l'importance de la question en la recommandant à l'attention de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Comme nul ne l'ignore, les Etats-Unis ont souligné depuis de nombreuses années déjà, d'une part, le rôle vital qui s'attache au respect des accords de limitation des armements et de désarmement pour préserver et renforcer la sécurité internationale et, d'autre part, ils ont mis en garde contre les conséquences néfastes que le non-respect de ces accords peut entraîner en compromettant gravement la sécurité mondiale.

Le fait que le principe du respect soit largement admis et reconnu dans le cadre des accords de limitation des armements et de désarmement est source de satisfaction pour mon gouvernement. Certes, l'adoption, même par consensus, d'une résolution telle que celle-ci, ne signifie pas que la communauté internationale

M. Friedersdorf (Etats-Unis)

doive se reposer sur ses lauriers. Il appartient à chaque nation de mettre en oeuvre les principes auxquels elle souscrit, c'est-à-dire appliquer les accords qu'elle a signés et apporter sa contribution pour dissiper les doutes concernant le non-respect de ces accords par d'autres Etats. Ignorer délibérément ces doutes ou fermer les yeux à d'éventuelles violations permet au poison de s'infiltrer partout. Il suffit d'examiner la situation internationale des années 30 pour comprendre à quel point ont pu être compromises les structures de l'ordre mondial, non seulement par les Etats qui n'ont pas respecté leurs engagements mais par ceux qui sont restés indifférents au non-respect des accords.

Il est encourageant de constater que des mécanismes sont mis en oeuvre pour étudier et résoudre les questions relatives au non-respect. Il faut certes prévoir que certains doutes ne seront pas justifiés. Mais mieux vaut avoir des doutes et les dissiper que les laisser s'installer dans le silence et dans la peur.

Il est un fait que la communauté internationale a bien réagi ces dernières années en reconnaissant l'existence des problèmes liés au respect et au non-respect. Nous devons poursuivre ce travail. En dernier lieu, nous devons nous attacher à définir le rôle de la communauté internationale dans les cas où les accords de contrôle des armements et du désarmement sont violés de façon flagrante.

Nous sommes certains que ce projet de résolution constitue une étape dans le processus qui consiste à renforcer la confiance dans la viabilité des accords de limitation des armes et du désarmement, accords qui peuvent jouer un rôle important dans le maintien de la paix. Nous exprimons notre reconnaissance aux auteurs de ce projet et encourageons tous les membres de la Première Commission à s'unir pour l'adopter par consensus.

M. GRUNDMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a la tâche importante de prendre les décisions voulues en vue de sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans le projet d'ordre du jour qu'il a présenté, le Comité préparatoire a tracé le cadre dans lequel les prochaines mesures devront être prises. Nous estimons qu'il faut, à la session extraordinaire, engager un dialogue global sur les questions clefs du désarmement et de la sauvegarde de la paix et prendre des mesures concrètes destinées à libérer le monde de la menace de guerre nucléaire et à garantir la paix par le désarmement.

Dans le communiqué publié, il y a quelques heures, sur la réunion, à Prague, du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie, il est notamment indiqué que

"les Etats alliés sont en faveur d'une approche complexe des questions du désarmement. Ils considèrent qu'il est extrêmement important que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement donne une impulsion positive à toutes les négociations sur les différents problèmes de désarmement et à un accord sur des mesures concrètes. Cette session devrait contribuer à instaurer un monde libéré des armes nucléaires et sûr ainsi qu'un climat de confiance, d'ouverture et de prévisibilité dans les affaires internationales."

Sur la base d'une évaluation réaliste de la situation internationale et à la lumière des tendances positives qui se font jour, il faut décider des moyens de mettre en oeuvre la stratégie du désarmement contenue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce document conserve aujourd'hui encore toute son importance et toute sa pertinence; il témoigne d'un certain sens des réalités et d'un esprit progressif. En effet, il ne fait aucun doute que l'accord de principe intervenu entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique sur la conclusion d'un accord relatif à l'élimination totale de toute une catégorie d'armes nucléaires représente la mise en oeuvre politique d'au moins deux principes clefs du Document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir la priorité à accorder au désarmement et à la limitation des armes dans le domaine nucléaire, et la responsabilité spéciale des Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux d'armes nucléaires les plus importants.

M. Grundmann (RDA)

Ma délégation estime que le consensus de 1978 n'a rien perdu de son importance; il doit rester la base d'efforts orientés vers l'action.

Le programme de paix global réaffirmé et précisé en détail par les Etats parties au Traité de Varsovie lors de leur réunion au sommet, tenue à Berlin à la fin de mai, répond aux exigences du Document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et offre des solutions concrètes à pratiquement toutes les questions touchant la limitation des armements et le désarmement.

Le document adopté par le Mouvement des pays non alignés et l'Initiative des six Etats représentent une partie importante de la plate-forme internationale dans laquelle s'inscrivent les efforts de désarmement mondiaux.

Dans le document de Reykjavik de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), nous trouvons les éléments de mesures pratiques qui devraient être adoptées à la session extraordinaire. Le débat général en Première Commission montre qu'un accord international se dégage sur les questions de désarmement qui, sous leurs différents aspects, doivent être traitées en priorité dans un proche avenir. C'est là, à notre avis, un signe encourageant.

Par opposition à 1982, alors que la situation mondiale n'était propice ni à la tenue d'une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ni à la réalisation de résultats positifs, il semble aujourd'hui que l'on soit prêt à examiner les questions de guerre et de paix, de désarmement et de sécurité dans une nouvelle optique.

Comme Erick Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, l'a déclaré, au cours d'une visite qu'il a faite en République fédérale d'Allemagne du 7 au 11 septembre 1987,

"Aujourd'hui, le monde est à un tournant de l'histoire qui exige de tous ceux qui assument une responsabilité politique un nouveau mode de penser et de nouvelles actions. Les différences idéologiques et sociales ne doivent pas nuire aux relations entre Etats ni, encore moins, être réglées par des moyens militaires."

L'idée d'un système global de paix et de sécurité internationales trouve un appui toujours plus grand. Les solutions sont complexes. Les résultats obtenus à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le

M. Grundmann (RDA)

développement montrent, par exemple, combien est étroite la relation entre, d'une part, le renforcement de l'indépendance, la sécurité, l'élimination de la faim et de l'arriération économique, la garantie du développement économique et social et la protection de l'environnement, et, d'autre part, le désarmement. La prochaine session extraordinaire devrait prendre pleinement en compte cette relation.

La République démocratique allemande se féliciterait que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement proclame, en accord avec une proposition pertinente de l'Union soviétique, les années 90 décennie d'action pour un monde exempt d'armes nucléaires. Cette mesure serait également importante dans la poursuite de la campagne mondiale de désarmement.

La session extraordinaire doit adopter un programme complet de désarmement. A sa session d'été, la Conférence du désarmement de Genève a pu se mettre d'accord sur certaines parties de ce programme. Cependant, nous constatons avec préoccupation, à l'approche de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, que quelques Etats remettent en question des parties importantes de textes déjà explicitement fondés sur le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous considérons que les questions clefs de désarmement doivent être reflétées dans le programme.

La session extraordinaire recevra et discutera les rapports de la Conférence du désarmement de Genève ainsi que ceux d'autres organes de désarmement. Il serait extrêmement utile, pour assurer le succès de la session, que la Conférence du désarmement de Genève puisse, à sa session de printemps de 1988, progresser sur les questions nucléaires et spatiales, notamment l'interdiction des essais d'armes nucléaires, accélérer l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et soumettre un projet de programme complet sur le désarmement.

Les questions à l'ordre du jour de la Commission du désarmement des Nations Unies sont aussi d'une importance directe pour la préparation et la tenue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Malheureusement, il n'a pas été possible à ce jour d'élaborer des recommandations pour la session extraordinaire. Là encore, quelques délégations se sont dissociées de libellés qui avaient été convenus il y a plusieurs années, notamment sur les questions de désarmement nucléaire et classique.

M. Grundmann (RDA)

Certains progrès ont été enregistrés dans la discussion de questions ayant trait à la limitation de la course aux armements navals, à la vérification et au raffermissement du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Entre-temps, la Commission du désarmement des Nations Unies est devenue partie inaliénable du processus multilatéral de désarmement. Cependant, les discussions devraient y être poussées jusqu'à des conclusions pratiques - s'agissant, par exemple, du rôle des Nations Unies dans la vérification du respect des traités de désarmement.

M. Grundmann (RDA)

Une démocratisation et une internationalisation plus grandes du processus de désarmement seront au centre du débat de la session extraordinaire, de même que le renforcement du processus multilatéral de désarmement et l'utilisation totale de son potentiel. C'est une question de fond, mais également d'organisation.

La République démocratique allemande appuie les propositions qui visent à transformer la Conférence du désarmement de Genève en un organe permanent de négociations sur le désarmement et à simplifier ses procédures. Le rapport de fond incontesté qui existe entre les négociations bilatérales et multilatérales doit se refléter dans des formes plus concrètes de coopération.*

Nous nous félicitons des informations régulières que fournit l'Union soviétique sur ses négociations bilatérales avec les Etats-Unis, en tant que mesure pratique vers la réalisation de cet objectif et contribution à une plus grande ouverture dans le processus de désarmement. La question de savoir comment les Nations Unies peuvent devenir encore plus efficaces dans le domaine du désarmement, dans l'esprit de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est particulièrement cruciale. Toutes les possibilités doivent être examinées dans ce but. Le document A/CN.10/96 de la dernière session de la Commission du désarmement des Nations Unies contient un certain nombre d'idées intéressantes à cet égard. De nouvelles suggestions utiles ont été faites récemment, de même qu'au cours du débat qui a lieu en ce moment à la Première Commission.

La République démocratique allemande se félicite des suggestions qui sont faites pour renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine du désarmement. Le Conseil pourrait, par exemple, tenir une ou plusieurs séries de séances sur le désarmement nucléaire au niveau des ministres des affaires étrangères, qu'il faudrait, bien entendu, préparer avec soin.

Nous préconisons également que le Secrétaire général soumette des rapports annuels sur la mise en oeuvre des résolutions adoptées par consensus sur le désarmement, sur la base d'informations fournies par les Etats Membres. Ma délégation est d'avis qu'il est nécessaire de parvenir au consensus, non seulement pour l'adoption de résolutions mais également pour leur application.

Il faudrait également savoir si l'on utilise au maximum le potentiel du Conseil consultatif. De l'avis de la République démocratique allemande, le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les études sur le désarmement pourrait jouer

* Le Président reprend la présidence.

M. Grundmann (RDA)

un rôle plus important dans la coordination des activités d'études sur le désarmement. Dans ce contexte, ma délégation appuie les principes d'études sur le désarmement adoptés par le Conseil consultatif. Il serait hautement souhaitable que le Conseil consultatif examine les propositions de nouvelles études en tenant dûment compte de ces principes, avant que l'Assemblée générale ne prenne une décision sur leur mise en oeuvre. De plus, le Conseil consultatif pourrait apporter une aide plus efficace dans l'organisation du processus d'application en soumettant des recommandations sur la direction et la portée des études, sur les priorités dans leur élaboration et sur l'approche générale à adopter. Dans ses doubles fonctions d'organe consultatif auprès du Secrétaire général et de conseil d'administration de l'Institut de recherche sur le désarmement (IRNUD), le Conseil consultatif est particulièrement bien placé, politiquement et financièrement, pour répartir les activités d'études entre les groupes d'experts des Nations Unies et l'IRNUD.

En outre, il convient de réfléchir à ce qui suit. Il devrait être possible de veiller à ce que les conférences régionales organisées dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement par le Département des affaires de désarmement du Secrétariat des Nations Unies, en collaboration avec divers pays, aient un impact encore plus grand sur les autres régions; il faudrait étudier les possibilités d'une participation de représentants d'autres régions et assurer une publication encore plus rapide des résultats. Les activités régionales s'intégreraient ainsi plus que par le passé dans le cadre général de la Campagne mondiale pour le désarmement. A cet égard, les centres régionaux pour le désarmement et la coordination de leurs activités pourraient jouer un rôle encore plus grand.

La Première Commission devrait renforcer son appui au Secrétariat des Nations Unies en proposant des sujets de discussion pour des réunions d'experts ou des colloques qui intéressent particulièrement le public mondial. Il serait utile que l'on trouve la possibilité, dans le cadre du budget ordinaire - par exemple au Département des affaires de désarmement du Secrétariat - de conserver, sous forme de dossier de données et de faits, toutes les initiatives en matière de désarmement, qu'elles aient été prises par des Etats particuliers, ou sur une base régionale ou mondiale, bilatérale ou multilatérale. Les informations ainsi recueillies pourraient être régulièrement mises à la disposition des Etats Membres

M. Grundmann (RDA)

à la veille des sessions de la Commission du désarmement et de la Première Commission. Ces informations permettraient de tenir compte des évolutions nouvelles.

La République démocratique allemande est prête à participer de façon active à une discussion approfondie de diverses initiatives et propositions dans le cadre de la prochaine session de la Commission du désarmement des Nations Unies, à la prochaine session préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et à la troisième session extraordinaire elle-même.

Nous sommes certains qu'au cours de la présente session nous parviendrons à un accord sur la date et la durée de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Reykjavik a marqué un tournant dans les efforts de désarmement bilatéraux entrepris entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait à son tour marquer une nouvelle orientation dans le processus de désarmement multilatéral.

M. McDONAGH (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Nous sommes pleinement convaincus que votre expérience et votre compétence, ainsi que le dévouement et le talent que vous déployez dans vos efforts, guideront nos travaux de manière efficace vers une heureuse issue. La délégation irlandaise vous promet son plein appui dans cette tâche.

Le Représentant permanent du Danemark est déjà intervenu dans ce débat au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, y compris l'Irlande. Je voudrais en outre exprimer aujourd'hui les points de vue suivants sur un certain nombre de questions dont la Commission est saisie, auxquelles mon gouvernement attache une importance particulière.

Il s'est dessiné l'année dernière dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement une certaine évolution qui a une très grande importance en soi et qui, de plus, permet d'espérer que d'autres progrès sensibles pourront être réalisés dans un avenir relativement rapproché.

Les sources de cet optimisme général sont claires : il est dû notamment au dialogue qui se poursuit entre les deux superpuissances et qui offre pour la

M. McDonagh (Irlande)

première fois l'espoir qu'une réduction nette des armes nucléaires interviendra prochainement du fait de l'élimination globale des missiles nucléaires intermédiaires.

Ma délégation se félicite de tout coeur du dialogue américano-soviétique et des perspectives qu'il offre de voir se conclure un accord important sur la limitation des armements nucléaires, qui sera, nous l'espérons, le premier pas vers l'élimination de toutes les armes nucléaires. C'est un objectif auquel les superpuissances ont en principe donné leur appui renouvelé. C'est également un objectif qui est partagé par la vaste majorité des délégations ici présentes, y compris la mienne.

Tout en nous félicitant de ces réductions prévues, nous restons vivement conscients des vastes quantités d'armes nucléaires qui continueront de faire partie des arsenaux des superpuissances et des autres Etats dotés d'armes nucléaires. Au niveau stratégique, il existera encore une capacité effroyable d'anéantir plusieurs fois le monde et, en-dessous de ce niveau, des milliers d'armes nucléaires ne seront pas visées par l'accord qui est prévu maintenant. Le problème de l'élimination de cette menace effrayante n'est toujours pas résolu.

M. McDonagh (Irlande)

Nous espérons vivement que la décision d'éliminer les forces nucléaires intermédiaires n'est pas un simple événement isolé. Nous espérons qu'il reflète un changement d'attitude plus profond et plus radical à l'égard des armes nucléaires. Ma délégation considère depuis longtemps que, quel que soit le degré de stabilité qui règne à l'heure actuelle, on ne peut pas le maintenir indéfiniment dans le contexte d'une course aux armements toujours croissante. Nous n'étions pas les seuls à estimer que toutes les exigences raisonnables en matière de défense étaient satisfaites depuis longtemps et même dépassées au point où de prétendues nouvelles améliorations des systèmes d'armes nucléaires constituaient une source importante de tensions. Nous continuons à penser que l'existence de ces armes engendre un profond sentiment de malaise, qui s'ajoute à celui provoqué par les divergences politiques et idéologiques. Nous estimons également que le perfectionnement de ces armes n'est pas destiné à servir l'objectif déclaré du renforcement de la dissuasion, mais provoque au contraire un effet déstabilisant sur le plan militaire.

C'est pourquoi, nous aimerions penser qu'un accord destiné à éliminer une catégorie particulière d'armes reflète une plus grande volonté de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires et de chercher à améliorer la sécurité grâce à une atténuation de l'affrontement militaire. Nous pensons véritablement que cet accord a considérablement amélioré les perspectives qui s'offrent à nous. Il est vital de maintenir cet élan, notamment au cours des négociations sur les armes stratégiques nucléaires et spatiales. L'accord de principe conclu l'an dernier sur une réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique est un objectif qui doit être poursuivi énergiquement et de toute urgence, comme doit l'être l'objectif d'un monde totalement libéré de la menace des armes nucléaires. La réalisation de ce dernier objectif incombe de toute évidence, non seulement aux superpuissances mais à tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

L'aspect de l'histoire des négociations sur le contrôle des armements qui est peut-être le plus déprimant jusqu'à présent a été leur incapacité d'arrêter l'élan de la course aux armements. Il a fallu longtemps pour arriver à des accords sur la limitation des armements. En revanche, les générations d'armes nucléaires se sont succédées à un rythme tel que les premières armes et leurs vecteurs semblent primitifs. Cette course a été intensifiée par l'illusion de parvenir à une supériorité militaire et par une recherche largement subventionnée. Nous estimons que les progrès en matière d'interdiction des essais nucléaires ont été trop

M. McDonagh (Irlande)

longtemps différés. Plus de 1 000 explosions nucléaires expérimentales ont été effectuées depuis que le Traité sur l'interdiction partielle des essais a été conclu en 1963. Il est urgent de conclure un traité d'interdiction complète des essais si l'on veut mettre un terme à l'amélioration qualitative des armes nucléaires avec tous les effets déstabilisateurs que cela comporte.

Nous avons nourri quelques espoirs à la suite de la déclaration commune sur les essais nucléaires faite à Washington, le 17 septembre dernier, par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Cette déclaration prévoit des négociations à grande échelle étape par étape avant le 1er décembre en vue d'aboutir à un accord sur des mesures de vérification effectives. Les dispositions de l'accord relatives à la réalisation d'expériences communes de vérification sur place sur les sites d'essais nucléaires des deux parties constituent à nos yeux un progrès important. Nous espérons que la question de la vérification pourra être traitée d'une façon réaliste et que ce qui était la source essentielle de divergences au cours de ces quelques dernières années disparaîtra. Nous estimons que les questions de vérification pourront être réglées s'il existe une volonté politique d'agir dans ce sens et que cette question ne représentera pas une barrière insurmontable à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Par ailleurs, nous tenons à marquer notre déception de voir que l'accord sur la cessation complète des essais nucléaires a une fois encore été reporté à un avenir indéterminé.

Etant donné les progrès réalisés dans le dialogue bilatéral et l'objectif ultime déclaré des deux superpuissances, nous espérons que les difficultés qui ont surgi à la conférence du désarmement sur l'attribution d'un mandat à un comité spécial chargé d'élaborer un traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourront être surmontées. Nous apprécions le travail utile qui est actuellement accompli par le Groupe d'experts sismiques concernant divers problèmes relatifs à la vérification, y compris les travaux relatifs à l'échange de données sismiques. Nous estimons que le moment est venu de se mettre d'accord sur un mandat, ce qui serait conforme aux vœux de la vaste majorité des Etats Membres de l'Organisation.

Les progrès effectués dans ces domaines ont, bien entendu, une grande influence sur le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. C'est là une question que l'Irlande a soumise à l'Assemblée générale il y a une trentaine d'années et qui a abouti à l'adoption, 10 ans plus tard, du Traité sur la non-prolifération. Ce traité sur la non-prolifération demeure l'un des accords de

M. McDonagh (Irlande)

limitation des armements les plus importants qui aient été conclus jusqu'à présent et il contribue de façon significative à la stabilité mondiale. L'engagement pris par les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité a sans aucun doute eu pour effet de limiter la dissémination horizontale et d'éviter une escalade encore plus sérieuse du problème des armes nucléaires. Si l'on n'avait pas mis un terme à la prolifération des armes nucléaires, les problèmes auxquels nous serions confrontés aujourd'hui sont inconcevables.

Pour leur part, les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération ont entrepris de mener de bonne foi des négociations en vue de mettre un terme à la course aux armements nucléaires, de réaliser le désarmement nucléaire et de conclure un traité sur le désarmement général et complet. Au moment où l'on se rapproche du vingtième anniversaire, au mois de juillet prochain, de la signature du Traité sur la non-prolifération, on doit malheureusement reconnaître qu'aucun de ces objectifs n'est encore en vue. Au contraire, la période qui a suivi la signature du Traité sur la non-prolifération a connu une expansion continue des armes nucléaires et de leur mise au point tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Nous espérons que la réduction des armes nucléaires qui a fait l'objet d'un accord de principe entre les superpuissances représente le premier signe de la volonté de remplir l'engagement qui figure dans le Traité sur la non-prolifération de continuer dans la voie du désarmement nucléaire.

Une autre dimension importante du Traité sur la non-prolifération est le droit des Etats de conclure des accords afin de donner le statut de dénucléarisé à leurs territoires respectif. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a confirmé que la création de telles zones dans certaines régions pourrait contribuer à la stabilité dans ces régions, à la non-prolifération et au processus de désarmement en général. L'entrée en vigueur au mois de décembre dernier du Traité de Rarotonga, qui a créé une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud est en soi un accord important dans le domaine de la limitation des armements. C'est également une déclaration d'intension bien accueillie de limiter la mise au point et la dispersion des armes nucléaires qui pourrait également s'appliquer à d'autres régions.

Nous célébrerons ce mois-ci le vingtième anniversaire d'un autre traité important. Il s'agit du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Ce traité fait partie d'un ensemble

M. McDonagh (Irlande)

important d'instruments bilatéraux et multilatéraux qui constitue le régime juridique actuellement applicable à l'espace extra-atmosphérique. On admet depuis longtemps que ce régime juridique ne suffit pas en soi pour garantir la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Toutefois il est important de veiller à ce que soient strictement respectés tous les accords existants, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, y compris notamment le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques de 1972, et que le régime soit renforcé afin d'accroître son efficacité.

Ma délégation ne pense pas que la sécurité et l'instinct de conservation nécessitent la mise au point de nouvelles armes plus perfectionnées. Nous ne souhaitons pas notamment que l'espace soit exploité d'une façon qui engendre l'instabilité et ajoute une nouvelle dimension à la course aux armements. En ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie militaire basée sur l'utilisation de l'espace dans le contexte d'une guerre nucléaire, ma délégation estime que la seule façon d'éviter les conséquences d'une guerre nucléaire est de faire en sorte qu'elle n'ait jamais lieu.

Le Comité spécial de l'espace extra-atmosphérique de la Conférence du désarmement a étudié et examiné très utilement, conformément à son mandat, les questions pertinentes en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace. On devrait maintenant lui confier la tâche de commencer des négociations multilatérales véritables afin de compléter le régime juridique existant applicable à l'espace. Nous espérons que le Comité spécial sera reconstitué l'année prochaine avec un mandat qui lui permette d'avancer dans cette direction.

M. McDonagh (Irlande)

La Conférence du désarmement a également enregistré des progrès encourageants en ce qui concerne l'adoption d'une convention interdisant la fabrication et le stockage d'armes chimiques. Une telle convention constituerait une réalisation notable. Cette année encore, on nous a rappelé l'urgente nécessité d'interdire les armes chimiques dans le monde entier. Il est alarmant de noter les conclusions qui ont été unanimement tirées par le groupe d'experts envoyé en Iran et en Iraq par le Secrétaire général afin d'examiner la question de l'utilisation des armes chimiques dans le conflit de cette région. Des violations du Protocole de Genève de 1925 ont lieu et ces armes sont utilisées contre la population civile. Il faut absolument faire cesser immédiatement ces violations du Protocole de Genève. L'élimination mondiale de ces armes doit continuer d'être un objectif urgent. Nous sommes heureux que, dans ce domaine, la Conférence du désarmement semble avoir fait des progrès sensibles. Il semble avoir convergence des points de vue, par exemple, sur les inspections sur place par mise en demeure, lorsque la situation l'exige, et sur la vérification appropriée de la non-fabrication d'armes chimiques. Nous nous félicitons de la nouvelle ouverture qui, tout récemment, marque ces négociations. Les visites entreprises et prévues des installations de fabrication d'armes chimiques aux Etats-Unis et en Union soviétique devraient permettre de renforcer la confiance mutuelle, favoriser les efforts pour assurer une vérification appropriée et faire avancer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Le Groupe spécial d'experts scientifiques et techniques chargé d'examiner la Convention sur l'interdiction des armes biologiques s'est réuni à Genève cette année. Nous nous félicitons de cette preuve que la communauté internationale continue d'essayer de renforcer l'efficacité de cet important élément de la limitation des armements. L'échange d'informations, qui forme une partie essentielle des mesures propres à améliorer la confiance, renforcera la Convention et sa pertinence.

Nous sommes tout à fait conscients que la course aux armements ne se limite pas aux armes de destruction massive. La rivalité dans le domaine des armes classiques se poursuit vigoureusement. Cette rivalité n'intervient pas seulement entre les alliances militaires. Malheureusement, elle s'étend à toutes les régions du monde. Comme dans le cas des armes nucléaires, la course aux armements classiques ne fait que renforcer les tensions et saper la sécurité. Les progrès

M. McDonagh (Irlande)

techniques ont accru la capacité destructrice des armes classiques, ce qui est clairement démontré par les résultats tragiques des nombreux conflits qui ont eu lieu au cours des quatre dernières décennies. Il faut de toute urgence contrôler et réduire les armes classiques.

La plus grande concentration des armes et forces classiques dans le monde se trouve en Europe. Les efforts existants pour aboutir à des réductions n'ont pas jusqu'à présent donné de résultats concrets. Cependant, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui siège actuellement à Vienne, offre l'occasion d'un nouveau départ. La CSCE a déjà accompli un travail très utile en matière de renforcement de la confiance et de la sécurité. Une série de mesures ont été élaborées pour dissiper les craintes causées par les exercices et manoeuvres militaires. Nous espérons que la réunion de Vienne sera couronnée de succès et qu'elle ouvrira une nouvelle phase en mandant des négociations sur des réductions effectives des armes et des forces militaires.

Il incombe en premier lieu aux plus grandes puissances militaires de traiter des nombreux problèmes de désarmement. Cependant, chaque nation et la communauté internationale dans son ensemble ont aussi des responsabilités dans le domaine du désarmement. Cela souligne l'importance du rôle que l'Organisation des Nations Unies doit jouer, un rôle auquel ma délégation est profondément attachée. De son côté, la Conférence du désarmement a la responsabilité unique de poursuivre les négociations multilatérales en matière de désarmement. Nous pouvons signaler les réalisations de la Conférence du désarmement. Cependant, nos discussions manqueraient de sérieux si nous ne notions pas aussi les absences de progrès. Le danger de la stagnation représente une menace à la crédibilité de la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociation sur le désarmement. Il est de la plus haute importance que ses travaux soient couronnés de succès et que des progrès concrets soient réalisés sur les questions qui figurent à son ordre du jour depuis de nombreuses années et sur le règlement desquelles il n'a pas jusqu'ici été possible d'obtenir un consensus.

La récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a été un exemple encourageant du rôle utile que peuvent jouer les Nations Unies. Nous reconnaissons, bien entendu, que les résultats de la Conférence n'ont pas entièrement répondu aux espoirs de nombreux pays. Cependant,

M. McDonagh (Irlande)

nous croyons que la Conférence a enregistré des progrès notables, surtout parce qu'ils ont été réalisés par consensus. Comme le Ministre des affaires étrangères d'Irlande l'a dit en s'adressant à la Conférence,

"Les problèmes liés à la relation entre le désarmement et le développement sont importants pour tous les pays. Ils ne disparaîtront pas ou ne se résoudront pas avec le temps sans une intervention collective, immédiate et soutenue."

Le Document final de la Conférence et son programme d'action représentent un cadre pour de nouvelles activités que nous appuyons chaleureusement. Nous nous félicitons aussi de la décision internationale renouvelée de consacrer une partie des ressources libérées grâce au désarmement au développement pour réduire l'écart entre les pays développés et en développement. Nous nous félicitons aussi du rôle que jouent les Nations Unies dans l'analyse des incidences des dépenses militaires globales sur l'économie mondiale. Nous croyons que l'idée qui figure dans le programme d'action pour la création d'un mécanisme dans le cadre existant des Nations Unies afin de surveiller les tendances des dépenses militaires renforcera le rôle des Nations Unies.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui doit se tenir l'an prochain sera l'occasion pour les Nations Unies d'entreprendre un examen général de toutes les questions relatives au désarmement. La communauté internationale devrait saisir cette occasion pour réaffirmer l'objectif du désarmement général et complet et dresser une liste des mesures pratiques et réalistes tendant à réaliser cet objectif. En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a élaboré un document de consensus qui était une déclaration générale et fondamentale sur les questions de désarmement. L'Irlande a entièrement appuyé les résultats de cette première session extraordinaire et nous demeurons aujourd'hui tout aussi attachés à ces résultats. Nous appuyant fermement et logiquement sur ce document, nous attendons avec intérêt la troisième session extraordinaire, qui cherchera à développer et à renforcer les engagements qui y sont contenus.

La troisième session extraordinaire devra consacrer son attention à de nombreux domaines. Cependant, les questions du désarmement nucléaire et de la menace d'une guerre nucléaire doivent être prioritaires pour identifier les points sur lesquels doivent se concentrer les discussions en vue d'arrêter des mesures concrètes et pratiques. Nous sommes convaincus que les divers facteurs qui

M. McDonagh (Irlande)

ont contribué à l'échec de la deuxième session extraordinaire peuvent et doivent être éliminés. Ma délégation déplore particulièrement l'échec de la conclusion d'un accord sur un programme complet de désarmement. La Conférence du désarmement a depuis déployé de nombreux efforts dans ce domaine. Nous espérons que sa session de 1988 pourra régler à temps les questions en suspens pour qu'elles puissent être soumises à la troisième session extraordinaire. Si la situation internationale reste positive et qu'existent la souplesse nécessaire ainsi que la volonté d'assurer le succès global de la session, nous croyons qu'un document final pourra être arrêté par consensus, document qui sera une contribution importante au débat sur le désarmement et marquera un jalon historique dans l'examen de certaines des questions les plus importantes qui préoccupent aujourd'hui le monde.

Un certain nombre de délégations ont exprimé leur préoccupation quant à l'organisation des travaux de la Commission. Ma délégation estime aussi que notre modus operandi nécessite une amélioration majeure. Nous devons élargir le degré de consensus au sein de la Commission si nous voulons en restaurer et en renforcer l'autorité.

Dans le passé, nous avons dû souligner que le nombre toujours croissant des projets de résolution présentés à la Commission tendent à obscurcir plutôt qu'à clarifier les dures réalités des problèmes de désarmement. Cela a eu pour conséquence de diminuer l'autorité dont devrait jouir la Commission. Un certain nombre de propositions pratiques ont été avancées qui pourraient faciliter les travaux de la Commission. Certaines de ces idées sont tout à fait raisonnables, notamment l'élimination de la différence entre le débat général et l'échange de vues ultérieur sur les points particuliers de l'ordre du jour. Cette différence nous semble artificielle et sans grande raison d'être. Si la Commission pouvait combiner ces deux phases de ses travaux, elle pourrait consacrer plus de temps aux consultations sur les nombreuses questions complexes et litigieuses dont elle est saisie.

M. McDonagh (Irlande)

La proposition faite d'avancer la date du début des travaux de la Commission a particulièrement séduit ma délégation. La décision de commencer nos débats en même temps que d'autres commissions faciliterait grandement une approche consensuelle. Au cas où nous n'y parviendrions pas, il faudrait avancer d'au moins une semaine le début de nos travaux de fond. Toute mesure dans ce sens donnerait davantage de temps pour examiner les textes et permettrait d'augmenter le nombre des projets de résolution adoptés par consensus.

Il conviendrait d'avancer la date limite relativement tardive de dépôt des projets de résolution sur les questions de désarmement. Une modification de cette nature nous permettrait également de tirer le meilleur profit du temps qui nous est imparti. Cette année, la date limite n'a pas encore été dépassée alors que plus d'un tiers des 66 réunions prévues pour la session ont déjà eu lieu.

D'autres propositions ont bien entendu retenu notre attention. Ainsi, il y a eu, l'année dernière, plusieurs tentatives fructueuses pour rassembler des projets de résolution traitant du même sujet. Nous nous en sommes félicités. La pratique du regroupement des projets de résolution pouvait être développée encore davantage. Quant aux projets de résolution classiques, ils pourraient faire l'objet d'un examen tous les deux ans ou plus plutôt que chaque année, comme c'est actuellement le cas.

Au début de la semaine, le Cameroun a présenté un projet de résolution (A/C.1/42/L.76), sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. Ma délégation se réjouit vivement de cette initiative qu'elle appuie pleinement.

De nécessaires réformes comme celles-ci nous permettraient d'améliorer l'efficacité de nos travaux et faciliteraient notre examen des questions vitales dont traite la Commission.

M. INZKO (Autriche) (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne le point 61 de l'ordre du jour, relatif aux armes chimiques et bactériologiques (biologiques), j'aimerais aborder les trois points suivants : premièrement, la position de l'Autriche en ce qui concerne les armes chimiques; deuxièmement, la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que des mesures de suivi prises par l'Autriche en la matière et, troisièmement, le projet de résolution A/C.1/42/L.41, relatif à la deuxième Conférence d'examen.

M. Inzko (Autriche)

Les armes chimiques ont été utilisées largement pour la première fois pendant la première guerre mondiale. Au cours de cette guerre, des rapports officiels ont fait état de 1,3 million de personnes atteintes par des gaz, dont 100 000 en sont mortes. Les souffrances infligées à des centaines de milliers de personnes par suite de l'utilisation de ces armes ont scandalisé l'opinion publique et conduit à des négociations qui, sept ans après la fin de la première guerre mondiale, ont débouché sur l'adoption du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques.

L'Autriche est depuis longtemps opposée aux armes chimiques. Dès 1900, l'Autriche a ratifié le Protocole de La Haye sur les gaz asphyxiants. En 1925, elle est devenue partie au Protocole de Genève. Enfin, en 1955, elle a réaffirmé son engagement à l'égard du Traité d'Etat autrichien.

Conformément à cette position, l'Autriche, avec d'autres pays, a demandé au Secrétaire général, en 1968, de préparer un rapport sur les armes chimiques et bactériologiques. Ce rapport, qui s'intitule "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les conséquences de leur utilisation éventuelle", a qualifié ces types d'armes comme étant de catégorie à part et exerçant leurs effets uniquement sur des matières vivantes. Dans son rapport, le Secrétaire général prévient également que leur utilisation à grande échelle pouvait avoir des effets irréversibles sur l'équilibre de la nature. Ensuite, l'Assemblée générale a débattu des armes chimiques et bactériologiques, en tant que question séparée, pour la première fois en 1969.

Deux ans après, en 1971, à la Conférence du Comité du désarmement, on est parvenu à un accord visant à séparer les deux questions et, à partir de cette date, une distinction a été faite entre les armes bactériologiques et les armes chimiques. Depuis lors, les armes chimiques font l'objet d'un examen séparé à Genève. Un certain nombre de questions très complexes ont ensuite été traitées, telle que la question de la portée de l'interdiction, la question de savoir si son application devrait être immédiate ou échelonnée sur une certaine période, la question délicate des procédures de vérification, si elles doivent avoir lieu de manière systématique, par mise en demeure ou s'il faut recourir aux deux procédures.

M. Inzko (Autriche)

Ces dernières années, l'Assemblée générale a régulièrement prié instamment la Conférence du désarmement d'intensifier ses négociations en vue d'aboutir à une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Aussi ma délégation s'est-elle félicitée des progrès réalisés, en 1987, à la Conférence du Comité spécial du désarmement consacrée aux armes chimiques. Le fait que l'on ait communément reconnu la nécessité de procéder à une inspection sur place, que l'on ait pu dresser des listes de certaines substances chimiques particulièrement dangereuses et que l'on ait pris des mesures destinées à accroître la confiance, en dehors du cadre de ces négociations, nous laisse espérer que nous parviendrons, enfin, en 1988, à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. A cet égard, l'Autriche se félicite de l'invitation faite récemment par l'URSS à des représentants internationaux et à des experts en armes chimiques, dont certains appartiennent à mon propre pays, de visiter ses installations militaires à Chikhany, ainsi que de la prochaine visite d'experts soviétiques dans des usines américaines à Toole, Utah, le mois prochain.

J'aimerais à cet égard faire référence à une déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, en avril dernier, dans laquelle il soulignait la détermination de l'Autriche de participer au système de vérification internationale créé par la Convention.

Conformément à l'Accord de 1971, qui visait à faire une distinction entre la question des armes chimiques et celle des armes biologiques, un certain nombre de projets de résolution ont été présentés dans ce sens, et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a été ouverte à la signature en avril 1972. A la fin de 1986, 107 pays l'avaient ratifiée.

La deuxième Conférence d'examen de cette convention, qui s'est tenue en septembre 1986, a été un privilège particulier et un défi pour l'Autriche. Présidant les délibérations de cette conférence, l'Autriche s'est trouvée pour la première fois à la tête d'une conférence sur le désarmement. Soixante-trois Etats parties y ont participé et des progrès notables ont été enregistrés dans la définition de la portée des interdictions, y compris la définition de tous les agents biologiques et les toxines traitées dans la Convention. Un autre accord important a été réalisé, relatif à l'échange de différentes données en vue de

M. Inzko (Autriche)

prévenir ou diminuer les ambiguïtés, les doutes et la suspicion. Enfin, la Conférence est tombée d'accord sur un ordre du jour provisoire pour la prochaine conférence d'examen, qui doit se réunir en 1991 au plus tard.

Conformément à la déclaration finale de la Conférence d'examen, une réunion spéciale d'experts scientifiques et techniques des Etats parties s'est tenue, à Genève, du 31 mars au 15 avril 1987.

M. Inzko (Autriche)

Le rapport des experts arrêtant les modalités de l'échange d'informations et de données convenu dans la Déclaration finale a été communiqué le 5 mai par le Président de la Conférence à tous les Etats parties. Comme l'indique le rapport, le premier échange d'informations et de données devait avoir lieu au plus tard le 15 octobre 1987, et le Président a fait distribuer une deuxième note verbale au début de ce mois pour assurer que les Etats parties à la Convention respectent cette date limite. A cet égard, ma délégation a pris note avec satisfaction qu'un nombre substantiel d'Etats parties ont déjà communiqué au Secrétariat des Nations Unies bon nombre de renseignements, comme cela était prévu dans la Déclaration finale.

Le projet de résolution élaboré par la Suède et l'Autriche est rédigé pratiquement dans les mêmes termes de consensus que la résolution 41/58 A, adoptée le 3 décembre 1986. Il y est pris note avec satisfaction des travaux de la réunion spéciale d'experts scientifiques et techniques et aussi de ce que le premier échange d'informations et de données, tel que cela était prévu dans les documents pertinents, a commencé.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Président de la deuxième Conférence d'examen, l'Ambassadeur Lang, exprimer mes remerciements aux Etats parties à la Convention sur les armes bactériologiques qui ont participé jusqu'à présent à l'échange d'informations et de données, ainsi qu'à tous ceux qui ont l'intention de le faire à l'avenir, s'acquittant ainsi de leurs obligations et contribuant au renforcement de la confiance, qui est une des pierres angulaires de la paix et de la sécurité internationales.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est la première fois que ma délégation intervient dans le débat de la Première Commission. J'ai donc grand plaisir à vous féliciter très chaleureusement de la façon efficace dont vous assumez la présidence de la Première Commissio... Je suis également très heureux d'assumer avec vous et avec les autres membres du Bureau la direction des travaux de la Commission. J'aimerais également remercier les délégations qui ont bien voulu élire mon pays à la vice-présidence de la Première Commission en cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à toutes les délégations qui nous ont exprimé leur sympathie, leur affection, leur appui et leurs félicitations à l'occasion de l'honneur conféré au

M. Gutierrez (Costa Rica)

Président du Costa Rica, qui vient de recevoir le prix Nobel de la paix pour 1987. Au nom du chef de l'Etat costa-ricien, je tiens à leur exprimer notre plus profonde gratitude.

La distinction conférée au Président du Costa Rica représente pour notre gouvernement non seulement un honneur mais aussi une énorme responsabilité. Notre pays s'est toujours efforcé de jouer un rôle dans l'instauration d'une paix stable et durable dans la région à laquelle il appartient. Ce rôle est tout à fait conforme à sa volonté, exprimée il y a bien des années et qui s'est concrétisée en 1948 lorsque notre pays a décidé de désarmer unilatéralement. Cet événement vieux de 39 ans a déterminé notre position vis-à-vis de la guerre et de la paix, du désarmement, de la sécurité et de la relation entre le développement et le désarmement, eu égard non seulement à l'Amérique centrale mais aussi au désarmement en général, aux niveaux tant mondial que régional et sous-régional.

Notre point de vue est particulièrement bien arrêté s'agissant de la nécessité de parvenir à un désarmement général et complet au niveau régional. Nous ne cherchons nullement à nier l'importance du désarmement nucléaire, que nous considérons vital pour la survie de l'espèce humaine. Mais le désarmement, dans les régions sous-développées, a une signification sociale plus grande et une incidence plus profonde sur le développement potentiel des Etats appartenant à ces régions. Le désarmement des grandes nations, si important qu'il puisse être pour la la paix et la sécurité mondiales, ne prendra toute sa signification que dans la mesure où il permettra la réalisation du vieil espoir toujours actuel des pays sous-développés, à savoir qu'une partie importante des ressources qui ne serviront plus à acquérir des armements et à entretenir les forces armées qui les utilisent seront employées pour promouvoir le développement international. Faute de ne pouvoir réaliser cet objectif, le désarmement des pays développés n'aura pour nous que peu de signification.

Cependant, les problèmes du désarmement nucléaire, de l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques de destruction massive de même que la fabrication ou la mise au point d'armes destinées à étendre la guerre à l'espace extra-atmosphérique ne doivent pas nous détourner de nos efforts de recherche d'un désarmement classique, au niveau régional. Si les efforts faits pour écarter le danger de guerre progressent péniblement vers la conclusion d'accords visant à

M. Gutierrez (Costa Rica)

éliminer ou à limiter la production de ce type d'armes, un effort généralisé et efficace s'impose pour arriver à un désarmement classique des pays moins développés. Cela pourrait également avoir pour effet de libérer d'immenses ressources, dont l'utilisation ne dépendrait cependant pas de la générosité ou de l'altruisme des pays développés et pourraient être utilisées par les pays ayant réalisé ces économies.

Dans ces circonstances, il est curieux que les pays d'une région ou sous-région du monde sous-développé se montrent si peu enclins à s'asseoir à la table de négociations pour discuter des difficultés de leur propre désarmement. En comparaison, le nombre de réunions ou de négociations consacrées au désarmement des pays puissants est beaucoup plus important. Des ressources énormes sont gaspillées en paroles mais bien peu sont utilisées pour adopter des mesures concrètes qui permettraient d'éliminer véritablement les dangers de l'accroissement des arsenaux militaires dans le monde.

Nous ne devons pas oublier un seul instant que toutes les guerres qui ont eu lieu jusqu'ici dans le monde ont été des guerres classiques. En dépit des informations selon lesquelles il aurait été fait usage, dans certains conflits armés récents, d'armes chimiques et bactériologiques ainsi que de certains engins, fruits des progrès de la technologie de pointe, la vérité est que cette guerre non classique dont on parle tant n'a pas eu lieu parce que nous avons fait des efforts pour l'éviter.

Notre pays est particulièrement préoccupé par le désarmement régional, du fait que ce qu'il est convenu d'appeler la guerre localisée a été sur le point d'éclater à proximité de nos frontières. La politique internationale définie par notre président s'inspire d'une vérité bien établie, à savoir que la sécurité d'un pays désarmé comme le Costa Rica se fonde à la fois sur une politique interne orientée vers le développement d'un système économique et social juste dans le cadre d'une véritable démocratie et sur une politique régionale extérieure dont l'objectif est l'instauration d'un climat favorable au désarmement, au développement et à la sécurité, en évitant tout conflit entre les pays de l'isthme centraméricain. Dans la mesure où tous les pays de la région développeront leur démocratie et créeront les bases nécessaires au règlement de leurs conflits internes par le biais d'un tel

M. Gutierrez (Costa Rica)

système, il sera possible d'éloigner à jamais le danger de la guerre et de jeter les bases d'un système de sécurité internationale duquel aura disparu le spectre de l'anéantissement massif d'hommes et de femmes. A notre avis, cette formule ne vaut pas seulement pour l'Amérique centrale mais peut s'appliquer à tout le monde sous-développé. C'est pourquoi nous pensons qu'elle devrait inspirer nos efforts en matière de désarmement et nous permettre de faire des contributions véritablement efficaces dans ce domaine.

M. FISCHER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite aujourd'hui intervenir sur le point 66 de l'ordre du jour et plus particulièrement sur certains aspects relatifs à la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission.

Hier, le représentant du Danemark, dans sa déclaration sur ce même point de l'ordre du jour, a fait quelques commentaires au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur l'amélioration des travaux de la Première Commission, commentaires que ma délégation partage entièrement. Cependant, la République fédérale d'Allemagne attachant une importance particulière à cette question, ma délégation voudrait ajouter quelques observations supplémentaires.

Comme nous l'avons dit au sein de cette commission au début de notre débat, la Première Commission, pour remplir ses fonctions, à savoir être le lieu approprié pour lancer des idées, des approches et des initiatives nouvelles dans le domaine du désarmement, devrait pouvoir s'en acquitter plus efficacement que ce n'a été le cas jusqu'à présent.

Pour nous, l'aspect le plus important d'un redressement de la situation consiste à réduire le nombre de résolutions. On peut y parvenir en se concentrant sur des résolutions concrètes et susceptibles d'être appliquées. Bien entendu, cela veut dire que nous devons essayer, chaque fois que cela est possible, d'adopter des résolutions par consensus - celles qui, à mon avis, ont les plus grandes chances d'être appliquées.

La première mesure dans ce sens est de réduire le nombre de points que doit examiner la Commission. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que les recommandations faites par le Groupe des Dix-Huit sur l'amélioration du système des Nations Unies indiquent la direction dans laquelle nous devrions nous orienter. Je cite la recommandation 3 b), à la page 6 du document A/41/49 :

"Il faudrait rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale en groupant ou fusionnant autant que possible des questions apparentées et en fixant un intervalle de deux ans ou plus pour l'examen de certaines questions."

Nous pensons que ce qui a été dit de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble par le Groupe des Dix-Huit vaut également pour la Première Commission puisque son application a porté ses fruits dans d'autres commissions de l'Assemblée générale.

M. Fischer (RFA)

Même s'il n'est pas possible de retirer tel ou tel point de l'ordre du jour de la Première Commission, le nombre de résolutions pourrait être réduit au cours des délibérations elles-mêmes. Nous estimons qu'à l'avenir, tout projet de résolution devrait être étroitement examiné à la lumière des questions suivantes : est-il nécessaire, pour assurer le progrès dans le domaine du désarmement, de le présenter cette année, ou pourrait-on le différer d'une ou de plusieurs années, et, s'il est présenté, est-ce que le dispositif devrait prévoir que le point de l'ordre du jour dont il est question devrait être traité après un intervalle de plus d'un an?

Ma délégation est prête à envisager sous cet angle tout projet de résolution envisagé ou déposé.

Mon gouvernement est encouragé par le fait qu'il n'est pas le seul à souhaiter remédier à la situation. Ma délégation se félicite tout particulièrement de l'initiative prise par le Cameroun - pays qui a traditionnellement l'habitude de prendre des initiatives dans le domaine de l'amélioration des méthodes de travail des Nations Unies en matière de désarmement - qui a présenté le projet de résolution A/C.1/42/L.76 sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. Nous voyons dans ce projet une excellente base pour la solution de nos problèmes.

Nous nous félicitons aussi que le groupe informel des amis du Président de l'année dernière de la Première Commission, qui comprend certains des précédents présidents de la Commission et des représentants des groupes régionaux, ait étudié le problème et envisagé un certain nombre de propositions intéressantes. Ma délégation voit que certaines de ces propositions, soit dit en passant, se reflètent dans le projet de résolution du Cameroun. Elle constate également que M. Zachmann, qui présidait l'année dernière la Première Commission, a parlé au début de la session de "l'émergence d'une convergence de vues sur certains aspects".

Ce sont là des signes encourageants qui montrent que la Commission reconnaît finalement l'urgence de la question. Rien ne pourrait mieux illustrer cette urgence que le nombre de projets de résolution qui ont été soumis cette année par les membres de la Commission. Nous avons pu une nouvelle fois établir un record : 78 projets de résolution, y compris le projet sur l'océan Indien.

En conclusion, j'aimerais lancer un appel aux membres de la Commission afin que nous combinions nos efforts pour que l'actuel réexamen de l'Organisation des

M. Fischer (RFA)

travaux de la Commission, qui est très prometteur, aboutisse à une véritable rationalisation de ses travaux. Faisons en sorte que cette année soit la dernière année record pour le nombre de projets de résolution.

M. AL-KETAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je parlerai à propos du point 68, intitulé "Armement nucléaire d'Israël". La politique nucléaire que mène depuis longtemps Israël a constamment visé à développer sa capacité nucléaire à des fins militaires. Ainsi, Israël a cherché, quelquefois seul, en d'autres occasions avec la collaboration de l'Afrique du Sud raciste ou d'autres pays, à acquérir tous les composants nucléaires qu'exige la fabrication des matériels essentiels à la production et au déploiement des dispositifs nucléaires et les véhicules nécessaires à leur lancement contre des objectifs spécifiques; parmi ces véhicules, il y a des avions de guerre et des fusées.

Dans la littérature publiée sur cette question, il y a un consensus pour dire qu'Israël possède réellement la capacité de produire des armes nucléaires. Israël, en fait, dispose d'un arsenal d'armes nucléaires, dissimulé sous le voile du secret et de l'ambiguïté, créé avec l'aide de ses amis et alliés. Ainsi, il y a eu une série de déclarations vagues et des fuites d'informations ambiguës, contradictoires mêmes, visant à créer un climat de peur et de terreur, car cela fait partie du plan d'Israël pour réaliser ses ambitions agressives et expansionnistes sur le monde arabe.

Les efforts d'Israël pour fabriquer des armements nucléaires durent depuis longtemps, cela a commencé dans les années 50. L'administration de l'ancien Président des Etats-Unis, Eisenhower, avait alors exprimé sa préoccupation face à l'évolution d'Israël dans le domaine nucléaire. Plus récemment, The Times de Londres, en 1986, a rapporté des informations fournies par un technicien israélien, Mordechai Vanunu, qui avait quitté son travail au réacteur Dimona sur les essais concernant la fusée Jericho II. Les incidences de cette opération ont dépassé la région du Moyen-Orient pour affecter l'Union soviétique qui a exprimé sa préoccupation face aux derniers événements. Les informations sur la capacité nucléaire d'Israël et le fait que ce pays possède un arsenal nucléaire de 100 ou 200 ogives nucléaires proviennent de diverses sources dont je ne me servirai pas. Nous n'avons pas besoin d'énumérer toutes ces sources ni d'en citer quelques-unes.

M. Al-Ketal (Iraq)

Il suffit de se reporter aux deux rapports du Secrétaire général contenus dans les documents A/36/431 et A/40/520. On peut lire dans ce dernier rapport soumis à la présente session :

"Les spéculations abondent, mais Israël n'a jamais confirmé ni démenti l'existence de sa capacité nucléaire. Comme l'indiquait l'étude de 1981, Israël, par ses activités nucléaires, par ses déclarations ambiguës en matière de politique nucléaire, par son refus de démentir ou de confirmer les informations concernant son potentiel d'armement nucléaire, et par son refus d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou d'accepter des mesures de garantie sur l'ensemble de ses activités nucléaires, a fortement donné l'impression qu'il avait la possibilité de fabriquer des armes nucléaires. Bien que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas de preuve concluante lui permettant d'affirmer qu'Israël possède des armes nucléaires, des preuves indirectes, ajoutées aux facteurs que l'on vient de citer, semblent indiquer qu'Israël a mis au point la technologie nécessaire et a les moyens de fabriquer des armes nucléaires s'il décide de le faire."

(A/42/581, par. 50)

Je fais également allusion aux discussions qui ont eu lieu à l'Assemblée générale ces dernières années, aux comptes rendus des conférences de l'Agence internationale de l'énergie atomique, aux informations qui ont filtré de la Central Intelligence Agency des Etats-Unis et ont été publiées par un certain nombre de journaux aussi connus que le New York Times et le Washington Post et aux récits parus dans de nombreuses autres revues comme Der Spiegel ou le magazine soviétique Temps nouveaux. Il y a aussi les publications des instituts d'études stratégiques comme le Centre d'études stratégiques de l'Université de Georgetown et la Carnegie Endowment Foundation. Enfin, les propos tenus par plusieurs personnalités israéliennes, dont Yuval Ne'eman, des célébrités mondiales comme Paul Warnke, ancien Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et des experts militaires américains tels que Tony Crossman, Richard Ziehl et tant d'autres, sont révélateurs à cet égard.

La politique nucléaire des Gouvernements israéliens successifs est caractéristique, non seulement parce qu'ils acquièrent des armes nucléaires, mais aussi parce qu'ils essaient par tous les moyens de faire en sorte que l'entité israélienne reste, au Moyen-Orient, la seule puissance nucléaire susceptible d'imposer sa politique terroriste, agressive et expansionniste dans la région.

M. Al-Ketani (Iraq)

Ainsi, comme de nombreux dirigeants israéliens l'ont eux-mêmes déclaré, la politique israélienne vise à attaquer et à détruire les installations nucléaires pacifiques, selon que de besoin. C'est dans le contexte de cette politique malveillante qu'une attaque a été lancée le 7 juin 1981 contre les installations nucléaires irakiennes. Toujours au nom de cette politique, les dirigeants sionistes ont réaffirmé dans leurs déclarations qu'ils attaqueraient toutes installations nucléaires risquant, selon eux, de menacer Israël en tant que seule puissance nucléaire de la région. La politique de l'agression armée contre des installations nucléaires pacifiques fait partie intégrante de la politique générale d'Israël en matière d'armement nucléaire.

Voilà comment la Conférence générale de l'AIEA a été amenée à examiner la question de la capacité nucléaire d'Israël et de ses dangers lors de sa trente et unième session, le 24 septembre 1987 et à adopter sa résolution 470 dans laquelle elle demande à nouveau à Israël de placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Elle devait en outre prier le Directeur général de l'AIEA d'examiner l'application des résolutions 41/93 et 41/12 de l'Assemblée générale pour ce qui est des questions intéressant l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'armement nucléaire israélien constitue un grave danger pour la paix et la sécurité internationales et il risque de compromettre le système de garanties internationales et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Devant toutes ces informations et ces données, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées doivent accorder toute l'attention voulue à ce problème pour obliger Israël à se plier à la volonté de la communauté mondiale afin de mettre la région du Moyen-Orient à l'abri d'une prolifération des armes nucléaires. Nous sommes également d'avis que les Nations Unies doivent faire en sorte que leurs résolutions soient appliquées en ce qui concerne les installations et les activités nucléaires israéliennes et que ces installations et activités nucléaires doivent être soumises à vérification. Ces installations sont les seules installations nucléaires de la région au vaste potentiel nucléaire à ne pas être soumises à un contrôle international.

L'Iraq condamne la politique d'Israël en matière d'armement nucléaire et rappelle que l'examen de cette question dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée générale est extrêmement important car Israël n'a toujours pas renoncé à l'option nucléaire et n'a pas non plus, devant la menace nucléaire croissante,

M. Al-Ketal (Iraq)

à l'option nucléaire et n'a pas non plus, devant la menace nucléaire croissante, montré la moindre intention de modifier sa politique nucléaire. Au contraire, tout porte à croire que la politique d'Israël en matière d'armement nucléaire est devenue une stratégie établie en dépit de ses terribles conséquences.

J'ai le grand plaisir, au nom des Etats suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Yémen démocratique, de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/42/L.15.

Le préambule du projet de résolution rappelle les résolutions les plus importantes adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et la Conférence générale de l'AIEA, qui ont trait à l'armement nucléaire israélien et demandent instamment à Israël de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence. La plus récente de celles-ci est la résolution 470 adoptée par l'AIEA à sa trente et unième session.

Le préambule du projet de résolution se réfère à différentes résolutions des Nations Unies, dont la dernière en date - 41/93 - condamne la collaboration entre les deux entités racistes à Pretoria et à Tel Aviv, collaboration qui crée une grave menace pour la paix et la sécurité en Afrique et au Moyen-Orient. Le dernier alinéa du préambule exprime la profonde préoccupation que suscite la politique déclarée d'Israël d'attaquer et de détruire les installations nucléaires à vocation pacifique qui fait partie de sa politique d'armement nucléaire.

M. Al-Ketal (Iraq)

Les paragraphes les plus importants du dispositif du projet de résolution A/C.1/42/L.15 sont les suivants : tout d'abord, le paragraphe 1, dans lequel l'Assemblée générale condamne le refus d'Israël de renoncer à posséder des armes nucléaires. Cela est tout à fait naturel, car le refus d'Israël de renoncer à posséder des armes nucléaires va à l'encontre des efforts tentés pour faire de la région une région exempte d'armes nucléaires.

Le paragraphe 2, dans lequel l'Assemblée générale condamne à nouveau la coopération entre les régimes racistes de Tel-Aviv et de Pretoria, malgré les appels internationaux réitérés pour que cesse cette coopération et malgré les déclarations de déni répétées des dirigeants israéliens quant à la situation de cette coopération. Aucun de ces dirigeants n'a cependant nié catégoriquement l'existence de cette coopération dans le passé et n'a fourni des preuves convaincantes de la cessation de cette coopération.

Le paragraphe 3, dans lequel l'Assemblée générale prie une fois encore le Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces pour faire en sorte qu'Israël se conforme à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui, entre autres, demande à Israël de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous voudrions souligner, à cet égard, qu'Israël est la seule puissance qui a fait l'objet d'une telle résolution du Conseil de sécurité. Il est donc seul responsable de son application.

Le paragraphe 4, dans lequel l'Assemblée générale engage tous les Etats et toutes les organisations qui ne l'ont pas encore fait à cesser de coopérer avec Israël et de lui prêter assistance dans le domaine nucléaire. Ils contribueraient ainsi à sauvegarder la région d'un holocauste nucléaire.

Le paragraphe 5, dans lequel l'Assemblée générale demande à nouveau à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de suspendre toute coopération scientifique avec Israël qui pourrait contribuer à la capacité nucléaire et militaire de ce pays. Ce paragraphe est conforme à la résolution 470 adoptée par la Conférence générale de l'AIEA en septembre 1987.

Le paragraphe 6, dans lequel l'Assemblée générale demande aussi à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'informer le Secrétaire général de toute mesure qu'Israël pourrait prendre aux fins de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence.

M. Al-Ketal (Iraq)

Le paragraphe 7, dans lequel l'Assemblée générale prie en outre le Secrétaire général de suivre de près les activités nucléaires d'Israël et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session.

La plupart des paragraphes dont je viens de parler sont repris de la résolution concernant ce même point, adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session. Nous espérons que les Etats Membres appuieront cette année le projet de résolution A/C.1/42/L.15, comme ils l'ont fait les années précédentes.

M. HAIDER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Dans sa déclaration d'aujourd'hui, ma délégation interviendra sur le point 62 de l'ordre du jour, relatif aux armes chimiques et bactériologiques (biologiques), question dont l'Assemblée est saisie depuis 1969. Ces dernières années, des progrès considérables ont été faits à la Conférence du désarmement lors des négociations sur une convention relative à l'interdiction des armes chimiques. Le dernier rapport de la Conférence du désarmement contient le texte déjà bien avancé d'un projet de convention sur les armes chimiques. Ce texte provisoire montre à l'évidence aussi qu'il subsiste un certain nombre de difficultés dont la solution exigera des compromis de la part de toutes les parties aux négociations. Si l'on fait preuve de la volonté politique nécessaire, la convention pourrait, selon nous, être définitivement mise au point dans un délai d'un an.

La convention n'est plus un objectif lointain : c'est une possibilité réelle. Le Pakistan, qui s'intéresse vivement à une interdiction complète, effective, vérifiable et équitable des armes chimiques, a participé activement aux négociations en cours à Genève. Nous sommes, certes, satisfaits des progrès constants réalisés lors de ces négociations, mais nous trouvons inquiétant qu'un nombre croissant de pays acquière aujourd'hui des armes chimiques. Nous déplorons vivement l'emploi de ces armes en violation du Protocole de Genève de 1925, emploi confirmé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le rapport (S/18852) qu'il a présenté au Conseil de sécurité au début de cette année. On continue également de signaler l'emploi d'armes chimiques dans d'autres parties du monde, mais, en l'absence d'un mécanisme de vérification approprié, on n'a pu établir si cela est vrai ou non. Ces faits soulignent qu'une interdiction internationale de la production et du stockage d'armes chimiques, assortie de dispositions de vérification efficace, doit être conclue de toute urgence.

M. Haider (Pakistan)

Ma délégation ne sous-estime pas la complexité de certaines des questions qui restent en suspens, parmi lesquelles figurent les inspections par mise en demeure, la non-production d'armes chimiques dans l'industrie civile, l'ordre de destruction et les questions d'organisation. Toutes ces questions ont été débattues longuement à la Conférence du désarmement mais, bien que certains points de vue divergents se soient rapprochés, les solutions n'ont pas encore été trouvées. Outre qu'il faudra résoudre ces problèmes politiquement difficiles, il faudra aussi s'entendre sur les détails de certaines questions techniques en suspens. De plus, un certain nombre d'articles de la convention proposée doivent encore être examinés à la Conférence du désarmement, notamment les articles X et XI, qui ont trait, respectivement, à l'assistance et à la coopération économique et technologique.

Les dispositions concernant les inspections par mise en demeure auront une place centrale dans la convention proposée, tant afin d'instaurer la confiance en ce qui concerne son application qu'afin d'en empêcher les violations. Pour être efficaces, les procédures devront être rapides, non discriminatoires et obligatoires. Bien que ces principes semblent être aujourd'hui généralement acceptés, la tâche qui consiste à les traduire en procédures agréées n'a pas été facile. Les consultations menées par le Président du Comité spécial ont permis un certain rapprochement des vues en ce qui concerne le lancement du processus des inspections par mise en demeure, mais la question cruciale reste de savoir comment dénouer une situation dans laquelle l'Etat demandeur d'une inspection et l'Etat requis ne peuvent se mettre d'accord sur les modalités de l'inspection. De l'avis de ma délégation, cette question pourrait utilement être soumise au conseil exécutif dont la création est proposée dans la convention. Comme on s'accorde généralement à le penser, la question de temps est essentielle dans les inspections par mise en demeure et si des doutes persistent quant au respect de ces dispositions, la confiance dont la convention devrait bénéficier sera gravement compromise et sa viabilité mise en cause.

M. Haider (Pakistan)

L'organisation qui sera créée au titre de la convention jouera un rôle clef dans son application. Sa composition, sa structure et ses fonctions devraient être fondées sur les principes démocratiques et prévoir la représentation des Etats parties conformément au principe d'un équilibre politique et géographique équitable. Nous sommes heureux de constater que cette approche bénéficie d'un appui croissant.

Les articles X et XI de la convention sont d'une importance particulière pour les pays en développement. Ma délégation s'est intéressée notamment à l'article X, qui a trait à l'assistance. A cet égard, nous avons soumis à la Conférence du désarmement une proposition détaillée qui prévoit des mesures d'assistance collectives envers un Etat partie qui fait face à une menace d'armes chimiques provenant d'un autre Etat, qu'il soit partie ou non à la convention. Nous estimons que les assurances fiables d'assistance pourraient augmenter de façon significative l'efficacité de la convention et assurer son universalité et son caractère viable.

Les dispositions de la convention proposée concernant le développement économique et technique sont également importantes. L'article XI qui a trait à ce sujet, devrait, à notre avis, comprendre l'obligation à laquelle souscriraient les Etats parties de ne pas s'ingérer dans la coopération internationale quant à l'utilisation pacifique de la science et de la technique chimique et de faire en sorte que les avantages de la recherche dans ce domaine soient librement disponibles pour tous les Etats sans discrimination aucune.

Il reste encore beaucoup de travail à faire avant de pouvoir conclure une convention sur les armes chimiques. C'est pourquoi nous devons saisir toutes les occasions de faire avancer nos négociations. Ma délégation se réjouit d'avance des futurs travaux intersessions de la Conférence du désarmement sur cette question. Nous espérons que toutes les autres délégations participeront à ces négociations dans un esprit de compromis et réaliseront leur caractère d'urgence. Pour conclure, j'aimerais dire combien la délégation pakistanaise est satisfaite des résultats réalisés lors de la Réunion spéciale des experts scientifiques et techniques des Etats parties à la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue à Genève au début de l'année. Nous espérons que les modalités prévues pour l'échange d'informations élaborées lors de cette réunion seront largement mises en oeuvre et permettront ainsi de favoriser la confiance entre les Etats dans ce domaine important.

Le PRESIDENT : Les délégations suivantes ont inscrit leur nom pour la prochaine séance de la Première Commission qui se tiendra cet après-midi à 15 heures précises : le Kenya, la République centrafricaine, le Saint-Siège, le Congo, le Qatar et la Malaisie.

La séance est levée à 12 h 15.